





## SNPDEN, LA FORCE POSITIVE ! POUR ALLER PLUS LOIN, **ENSEMBLE**

### POURQUOI JE VOTE SNPDEN...

#### ➤ POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE NOTRE MÉTIER

- PARCE QUE DIRIGER N'EST PAS SEULEMENT ADMINISTRER
- PARCE QU'IL N'Y A PAS DE DIRECTION SANS RISQUE, NI DE PROTECTION SANS SYNDICAT
- PARCE QUE LES PERSONNELS DE DIRECTION SONT LOYAUX, MAIS AUSSI DES CADRES AUTONOMES

#### ➤ POUR RÉFORMER ET CONSTRUIRE, ENSEMBLE

- UN SYNDICAT RECONNU, PRODUCTEUR D'IDÉES SUR LES ENJEUX PÉDAGOGIQUES ET SOCIÉTAUX
- UN SYNDICAT LIBRE, ÉCOUTÉ, AU SEIN D'UNE GRANDE FÉDÉRATION PROGRESSISTE, L'UNSA-ÉDUCATION
- UN SYNDICAT PRAGMATIQUE ET EFFICACE, QUI SAIT SE FAIRE ENTENDRE !

#### ➤ POUR EXIGER PLUS, POUR TOUS

- VERS UNE AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS, POUR L'ÉQUITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE
- VERS DES AVANCÉES SUR LES MUTATIONS, LES PROMOTIONS ET LES CARRIÈRES DANS LE RESPECT DE L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME
- VERS UN GRAND CORPS DE L'ENCADREMENT QUI PERMETTE D'AUTRES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE





## 24 raisons de voter SNPDEN le 29 novembre 2018

### Raison n° 1

**PARCE QUE LE SNPDEN CROIT EN DES VALEURS TELLES QUE LA LAÏCITÉ, L'ÉGALITÉ HOMMES FEMMES, L'HUMANISME**

En 2004 c'est le SNPDEN qui a fait un travail de lobbying auprès des politiques pour aboutir à la promulgation de la loi sur le port de signes ostensibles. C'est toujours cette loi qui fait référence 14 ans plus tard. Dans ses statuts et règlements récemment réécrits, il a inscrit l'égalité hommes femmes comme principe incontournable... et il s'est donné les moyens de l'appliquer en installant la parité dans toutes ses instances. Il conduit désormais des réflexions pour comparer, analyser et rectifier les évolutions de carrière hommes femmes. Déjà, les élections de 2018 se font avec des modalités identiques pour parvenir à une égalité hommes femmes.

### Raison n° 2

**PARCE QUE LE SNPDEN PORTE UNE VISION DE NOTRE MÉTIER**

Depuis toujours, le SNPDEN inscrit son action dans une vision à long terme et défend l'identité et l'autonomie de l'EPL avec une équipe de direction complète et la présidence du conseil d'administration.

### Raison n° 3

**PARCE QUE DEPUIS PLUS DE 20 ANS, LE SNPDEN VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE ET EST À L'ORIGINE DES GRANDES ÉVOLUTIONS DU CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION**

Le SNPDEN a beaucoup contribué à ce que de 3 classes en 1988, le corps désormais n'en compte plus qu'une avec une progression de carrière continue. Aujourd'hui, il n'est pas rare qu'un professeur des écoles entré il y a quelques années dans la fonction termine personnel de direction avec le grade et la rémunération d'un agrégé hors classe. Cette évolution était inimaginable il y a encore 20 ans. Le SNPDEN travaille dès maintenant aux pourcentages de passage mais aussi au corps unique de l'encadrement avec des perspectives de carrière dans d'autres corps ou d'autres ministères.

### Raison n° 4

**PARCE QU'INLASSABLEMENT, LE SNPDEN PRODUIT DES RÉFLEXIONS SUR LES GRANDS ENJEUX PÉDAGOGIQUES ET SOCIÉTAUX**

Conférences, tables rondes, séminaires, le SNPDEN est régulièrement présent dans les débats de société, que ce soit en tant qu'organisation syndicale reconnue ou que membre d'une grande

fédération l'UNSA. Il est par ailleurs fréquemment audité par le pouvoir politique sur des sujets d'éducation ou d'actualité notamment au Ministère, à l'Assemblée Nationale ou au Sénat.

### Raison n° 5

**PARCE QUE LE SNPDEN CROIT EN LA RICHESSE DE LA DIVERSITÉ ET EN LA FORCE DU COLLECTIF**

Tous les mandats, toutes les positions sont pris lors des congrès, des conseils nationaux ou dans les assemblées départementales et académiques. Il privilégie ce qui nous rassemble. Collectivement il cherche toujours à dégager une ligne de force dans les nombreuses et différentes expressions qui émergent lors des débats. Et, lors de ses congrès, toutes les remontées des académies et départements sont présentées, discutées et travaillées.

### Raison n° 6

**PARCE QUE LE SNPDEN CROIT AUX VERTUS DU DIALOGUE SOCIAL**

Ce n'est qu'en de rares occasions, et contraint, qu'il a pratiqué la politique de la chaise vide. Présents dans les groupes Blanchet, qu'il a contribué à imposer, présent dans toutes les réunions académiques, ministérielles concernant les personnels de direction, le SNPDEN sait faire entendre sa voix de manière constructive avec un souci de dialogue social qu'il revendique. C'est toujours par des échanges, même parfois tendus, que les avancées se font. Chaque année, c'est plus de 300 réunions ou groupes de travail uniquement institutionnels Éducation Nationale auxquels le SNPDEN participe.

### Raison n° 7

**PARCE QUE LE SNPDEN APPARTIENT À UNE GRANDE FÉDÉRATION SYNDICALE PROGRESSISTE**

Présent là aussi dans toutes les instances de sa fédération l'UNSA-Éducation mais aussi à travers elle l'UNSA, le SNPDEN entend peser sur le paysage syndical au

sein d'une fédération ouverte, progres-  
siste, autonome et qui croit elle aussi  
aux bienfaits du dialogue social.

## Raison n° 8

**PARCE QUE LE SNPDEN EST LIBRE,  
INDÉPENDANT, ÉCOUTÉ, RECONNU**

Indépendant politiquement, indépendant  
financièrement, le SNPDEN n'a de compte  
à rendre à personne si ce n'est à ses ad-  
hérents, ce qu'il fait régulièrement. Cette  
indépendance lui permet d'agir librement,  
sans contrainte, sans pression quelle  
qu'elle soit. Avec des résultats aux élec-  
tions professionnelles de 2014 avoisinant  
les 80 %, il est indéniablement reconnu  
comme le 1<sup>er</sup> syndicat des personnels de  
direction. La presse, et tous médias confon-  
dus, qui ne se privent pas de le contacter,  
lui reconnaissent ce premier rôle d'interlo-  
cuteur pour l'ensemble des perdus.

## Raison n° 9

**PARCE QUE LE SNPDEN NE S'EST  
JAMAIS PRÉVALU DE SA POSITION  
PRÉDOMINANTE**

Même lorsque les règles de propor-  
tionnalité dans certaines commissions  
éliminaient les autres représentants de  
personnels de direction, il a toujours ac-  
cepté que se trouve autour de la table  
l'ensemble des opinions, dès lors que  
le ministère le souhaitait, contribuant  
en cela à un dialogue social plus riche  
et plus nourri. Il a souvent évité la po-  
lémique en ne pratiquant pas la suren-  
chère syndicale sur des questions où il  
était mis en cause. Dernier exemple en  
date lorsqu'il s'est fait reprocher de ne  
pas défendre les perdus en boycottant,  
une fois n'est pas coutume, la réunion  
sur la télé-inscription de juillet.

## Raison n° 10

**PARCE QUE LE SNPDEN CROIT  
EN LA FORMATION DES PERSONNELS**

Le SNPDEN revendique à travers ses  
mandats une formation continue pour  
les personnels de direction. Il a été fa-

vorable à la mise en place du M@DOS  
et accueille favorablement aujourd'hui la  
nouvelle école supérieure de l'Éducation  
nationale. À travers son programme syn-  
dical de formation, il alimente la réflexion  
des personnels de direction sur les enjeux  
futurs. Il construit des outils pour mieux  
affronter les aspects juridiques du métier.  
Il envisage à terme la création de son  
centre de recherche et de formation pour  
l'ensemble des personnels de l'encadre-  
ment de l'Éducation nationale.

## Raison n° 11

**PARCE QUE LE SNPDEN A TOUJOURS  
DÉFENDU UN SEUL ET MÊME CORPS  
DE PERSONNEL DE DIRECTION QUELS  
QUE SOIENT LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT  
ET LA FONCTION**

Depuis 25 ans, il n'a cessé, malgré  
les tentations aussi bien externes qu'in-  
ternes, de défendre un seul corps de  
personnel de direction, quelle que soit  
la fonction, adjoint ou chef, et quel que  
soit le type d'établissement. Il croit en  
une seule catégorie: celle des person-  
nels de direction d'EPL, au delà des  
tailles, types d'établissement ou fon-  
ctions qui conduisent régulièrement à des  
problématiques différentes. Il croit que  
ce qui nous rassemble est plus fort que  
ce qui nous divise et cela a été constam-  
ment sa ligne de conduite.

## Raison n° 12

**PARCE QUE LE SNPDEN A TOUJOURS  
DONNÉ SA PLACE AUX RETRAITÉS**

La place des retraités au sein du  
SNPDEN est inscrite dans ses textes fon-  
dateurs. Des avantages en termes de co-  
tisation dégressive y sont mentionnés. Le  
SNPDEN est convaincu que ses retraités  
peuvent apporter beaucoup aux nou-  
velles générations. Malheureusement,  
l'emballlement des réformes et les muta-  
tions administratives conduisent rapide-  
ment à un décrochage avec le monde  
des actifs. Couplé à l'allongement de  
l'âge du départ en retraite et donc une  
certaine forme de lassitude, ces raisons  
font que les retraités ont plus de mal  
qu'auparavant à trouver leur place dans  
le syndicat. Ils animent pourtant régu-

lièrement des formations et sont d'utiles  
conseils pour les plus jeunes collègues.  
Ils connaissent l'histoire de la profession  
et en mesurent les avancées. Leurs té-  
moignages nous sont précieux.

## Raison n° 13

**PARCE QUE LE SNPDEN A TOUJOURS  
PRIVILÉGIÉ CE QUI NOUS RASSEMBLE  
PLUTÔT QUE CE QUI NOUS DIVISE**

De nombreux sujets pourraient nous di-  
viser, nous séparer, nous éloigner. Nous  
n'avons pas tous les mêmes préoccupa-  
tions, les mêmes besoins, les mêmes hié-  
rarchies de proximité. Mais nous avons  
appris à privilégier toujours ce qui nous  
rassemble, et c'est ce qui fait notre force et  
notre unité. Nos succès électoraux aussi...

## Raison n° 14

**PARCE QUE LE SNPDEN SAIT QUE LA  
CONVIVIALITÉ EST ESSENTIELLE  
DANS UN MÉTIER QUI NOUS ISOLE**

Dans un métier qui forcément isole,  
l'échange avec l'autre est essentiel. Il  
nous permet de constater que nous ne  
sommes pas seuls avec ce problème.  
Que l'autre est traversé aussi par les  
mêmes doutes, les mêmes interrogations  
et rencontre les mêmes difficultés. C'est  
aussi ce que porte le SNPDEN à travers  
son organisation, son réseau, ses adhé-  
rents, et ce à tous les niveaux. Le forum  
mis en place récemment permet ainsi  
d'échanger facilement et de s'aper-  
cevoir que l'on n'est pas seul. Parfois  
aussi un petit coup de fil ou message  
entre pairs fait tellement de bien. Et ce  
message écrit ou oral est plus aisé entre  
membres d'une même famille.

## Raison n° 15

**PARCE QUE LE SNPDEN SE NOURRIT  
DES REMONTÉES ACADÉMIQUES  
ET DÉPARTEMENTALES**

Le syndicat tire sa ligne directrice de  
l'ensemble des mandats élaborés par le  
congrès qui se réunit tous les 3 ans. Dans  
ce cadre, toutes les remontées acadé-

miques et départementales sont étudiées par 4 commissions. Cette organisation conduit à un certain nombre de textes qui constituent le corpus syndical de notre organisation. En congrès, les délégations sont constituées de représentants académiques et départementaux, chefs, adjoints, hommes, femmes, de lycées, de collèges et de retraités. C'est un très gros travail indispensable au processus démocratique de notre syndicat.

## Raison n° 16

### **PARCE QUE LE SNPDEN A MIS AU CŒUR DE SA GOUVERNANCE LA DIMENSION TERRITORIALE**

Inscrite dans ces textes fondateurs, l'organisation du SNPDEN se décline au niveau départemental, académique et national. Ainsi, à tous les niveaux, la hiérarchie possède un interlocuteur légitime - et légitimement élu - du SNPDEN. Il en est de même pour les collectivités territoriales. Les récentes évolutions en ce domaine nous ont même conduits à adapter nos textes et notre organisation à ces nouvelles dispositions. Il nous faudra sûrement encore le faire avec les nouvelles perspectives qui se profilent. Nous en avons la volonté et les moyens. Depuis quelques années par ailleurs, il a créé la Conférence nationale qui associe au niveau national l'ensemble des représentants académiques.

## Raison n° 17

### **PARCE QUE LE SNPDEN PORTE UNE CERTAINE IDÉE DE L'AUTONOMIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

Depuis 25 ans, le SNPDEN revendique l'autonomie de l'établissement et revendique une certaine idée de l'autonomie d'un EPLE à travers la présidence du CA incarnée par le chef d'établissement. Cette conception s'oppose à celle d'un EPLE opérateur d'une administration supérieure, et dont le CA ne serait qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises à un autre échelon. Nous refusons cette vision d'opérateur où le chef d'établissement ne serait qu'un exécutant, chef de service. Ce sont 2 conceptions qui s'opposent. Le SNPDEN a toujours revendiqué un modèle d'EPLE autonome qui ne

peut aller de pair qu'avec une responsabilité assumée. Or, à bien des reprises, c'est seule la responsabilité des problèmes qui lui est reconnue alors que la responsabilité des décisions lui est souvent déniée, et celles-ci imposées. Les collectivités territoriales ont encore elles aussi des progrès à faire dans ce domaine. Ce sont donc des visions du métier différentes qui s'affrontent insidieusement dans notre quotidien. L'avenir nous dira vers laquelle nous tendrons même si on peut supposer que des effets de balancier existeront toujours. Le sens de l'histoire devrait nous donner raison car force est de constater qu'au niveau européen, c'est plutôt le modèle que nous prônons qui prédomine.

## Raison n° 18

### **PARCE QUE LE SNPDEN SAIT DISTINGUER L'ESSENTIEL DU SECONDAIRE**

Le SNPDEN a toujours su privilégier les combats au long terme plutôt que les victoires rapides et éphémères. Il en va ainsi du statut, des avancées en termes de promotion et de carrière. C'est ainsi qu'il a toujours préféré l'indiciaire à l'indemnitaire, même si quelquefois il doit faire preuve de pédagogie face à des militants qui restent à convaincre. La suite s'écrira avec tous.

## Raison n° 19

### **PARCE QUE LE SNPDEN SAIT QUE NOTRE ENVIRONNEMENT EST AMENÉ À CHANGER SANS CESSER**

Plus que jamais, le temps politique n'est pas le temps de l'école, et ces dernières années, notre domaine d'activité a connu des bouleversements ou plus exactement de nombreuses perturbations. Certaines étaient nécessaires, d'autres moins, mais le statu quo ne constitue pas non plus une politique. Le SNPDEN a parfaitement compris qu'il fallait pouvoir répondre rapidement à des évolutions sur lesquelles on l'interrogerait. C'est pourquoi chaque fois qu'il a pu, il a anticipé ces évolutions et les a accompagnées avec les réflexions de ses adhérents. C'est le cas encore aujourd'hui tant du côté de l'état que des collectivités. Il essaie dans ce mouvement

perpétuel de faire valoir et reconnaître les intérêts des personnels de direction.

## Raison n° 20

### **PARCE QUE LE SNPDEN CROIT À UN GRAND CORPS DE L'ENCADREMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Au SNPDEN, nous pensons qu'une évolution sur la fusion des différents corps de l'encadrement de l'Éducation nationale est nécessaire. Des freins historiques existent mais les conditions réelles de fonctionnement de nos établissements conduiront tôt ou tard à la réunion des corps d'inspection et de direction. La différence se fera alors entre encadrement de terrain et encadrement supérieur. Le modèle qui a présidé et qui trouve ses racines dans une dualité entre pédagogues et administratifs n'a plus de raison d'être avec le statut des EPLE qui introduit la notion de direction pour supplanter celle archaïque d'administration.

## Raison n° 21

### **PARCE QUE LE SNPDEN A COMPRIS QUE LE TEMPS DE L'ÉCOLE N'ÉTAIT PAS CELUI DU POLITIQUE**

Le SNPDEN inscrit son action non pas dans l'immédiateté mais sur le long terme. Que ce soit en termes de carrière, de métier, de réflexions sur l'école, il a une vision qui s'exonère de l'actualité. Le politique se doit de réagir, d'agir sur un temps court pour marquer de son empreinte le présent et pour conduire les évolutions qu'il souhaite initier. Le SNPDEN apporte, dans ce contexte, son expertise et sa mesure.

## Raison n° 22

### **PARCE QUE LE SNPDEN CONSIDÈRE QUE RIEN N'EST JAMAIS ACQUIS ET QUE L'ACTION SYNDICALE EST UN COMBAT À LONG TERME**

Le SNPDEN a toujours un peu dérangé dans le paysage de l'Éducation nationale. Comment peut-on imaginer que des cadres de responsabilité puissent se présenter avec des étiquettes syndicales ?



En effet cela n'est pas toujours facile de trouver sa juste place entre fonctionnaire de responsabilité, représentant de l'état et responsable syndical. C'est parce que nous croyons à un syndicalisme constructif, ouvert, progressiste, et pas à un syndicalisme uniquement de contestation, que nous avançons. C'est parce que nous pensons que dans une démocratie, tout pouvoir a besoin de son contre pouvoir pour mieux réussir, que nous existons. Cette vision bien française d'un syndicat d'opposition systématique ne nous paraît pas adaptée. Un grand nombre de nos interlocuteurs l'ont bien compris et ont mesuré tout l'intérêt qu'ils avaient à nous reconnaître. Le SNPDEN, « un syndicat insupportable mais incontournable » comme nous avons parfois été cités.

## Raison n° 23

**PARCE QUE LE SNPDEN SAIT QUE DANS UN MONDE COMPLEXE, LES SOLUTIONS NE SONT JAMAIS BINAIRES**

Si les choses étaient faciles, si les solutions étaient évidentes, si les positions et les avis étaient tous identiques cela se saurait. Le monde dans lequel nous évoluons, et à fortiori notre monde professionnel, est complexe, subtil, divers. C'est pourquoi nous avons besoin de toutes les intelligences pour avancer et évoquer les grands enjeux de société comme ceux liés à son école. Le syndicat par son action, s'efforce d'y contribuer et de nourrir le débat de ses réflexions. Le SNPDEN entend ainsi participer à la vie de son pays.

## Raison n° 24

**PARCE QUE LE SNPDEN PORTE ET DÉFEND LA REPRÉSENTATION PARITAIRE**

L'évolution du contexte politique montre une désaffection syndicale, sauf chez les personnels de direction, qui ont bien saisi l'enjeu de conserver une représentation et un espace pour garantir la reconnaissance de leur métier. Avoir une représentation syndicale forte et active, reconnue et sollicitée, est une garantie pour les personnels de direction de protection comme d'évolution professionnelle.

# Vos commissaires paritaires au service

## Comment l'équipe s'est-elle constituée ?

Constituer une équipe de commissaires paritaires est un vrai casse tête ! Depuis le congrès de Colmar, le nombre

de membres de l'ESN a diminué, et avec la fusion des classes, le nombre de commissaires paritaires est aussi en diminution. Nous passons de 22 personnes, 11 titulaires et 11 suppléants à 14, 7 titulaires et 7 suppléants. Et nous devons avec Philippe Vincent, nouveau secrétaire général, mais commissaire paritaire sur la liste actuelle, recruter sur



## de l'individuel et du collectif

les académies n'ayant pas de membres à l'ESN et celles qui n'avaient pas eu de commissaires paritaires depuis parfois plusieurs mandats.

Ajoutez dans l'équation l'équilibre hommes-femmes sur les deux classes, alors qu'il y avait plus de candidats hommes en hors classe et plus de

femmes en classe normale, et vous vous trouvez devant des choix parfois douloureux. Heureusement, les secrétaires académiques et les coordonnateurs de CAPA nous ont bien aidés.

Mais surtout, il fallait se projeter dans 4 ans, et anticiper les futures sorties, afin de ne pas fragiliser par un renouvellement trop restreint, l'expertise d'un futur groupe; donc équilibrer les entrants et les anciens, quitte parfois à renoncer à une réelle expertise, mais en pariant sur des compétences en devenir.

té mais en même temps une grande rigueur. Il faut savoir garder des moments pour être à l'écoute, pour répondre aux collègues, pour leur donner des conseils qui ne seront pas toujours bien reçus, bien entendus ou bien compris, mais savoir trouver les mots pour expliquer, et le temps pour le faire sereinement.

Et on ne le répétera jamais assez, la discrétion est une qualité indispensable. Nous recevons presque tous les jours des confidences de la part de collègues, des informations de la part de la DGRH ou des services des rectorats qui nous servent à préparer nos dossiers et à défendre les collègues. Mais ces informations doivent rester confidentielles, malgré les pressions en tout genre.

Être commissaire paritaire, national ou académique, c'est faire partie d'un groupe, d'un collectif qui travaille à la fois pour le collectif et pour l'individuel. Les collègues veulent des avancées pour le corps, mais dans un même temps des réponses individualisées adaptées à leur situation personnelle.

Pour être fort, et pour pouvoir vous défendre, ou tout simplement nous battre pour vous, nous avons besoin d'être reconnus. Pour cela nous avons besoin de votre voix, de vos voix, afin de vous représenter en étant forts. Vous comptez sur nous, alors du 29 novembre au 6 décembre 2018, nous comptons sur vous: VOTEZ SNPDEN-UNSA !

*Laurence COLIN,  
secrétaire nationale, coordonnatrice  
du travail des commissaires paritaires*

### Quelles sont les principales qualités d'un commissaire paritaire ?

Être commissaire paritaire, c'est avoir, et développer encore plus pendant les 4 années à venir, des qualités certaines. Je citerai en premier la capacité de travail, car tous seront en poste, et il leur faudra, pour certains, apprendre à jongler entre leur établissement et les sollicitations des collègues. Cela implique une grande réactivi-





## Vos candidats à la CAPN



*Céline AUBREJAT*

Nommée professeur de Biotechnologies en l'an 2000 à Bruay la Buisnière dans le Pas de Calais, Céline AUBREJAT exerce successivement à Romainville (93) et à Laval (53). 9 ans plus tard, dans l'académie de Nantes, elle est reçue au concours de personnel de direction en 2012. Elle obtient une première affectation au collège Paul Emile Victor d'Azé. Après 5 années en tant qu'adjointe en REP+, au collège Alain Gerbault, elle assure aujourd'hui un intérim de principale au collège Pierre Dubois à Laval jusqu'au mois d'août 2019. Syndiquée au SNPDEN dès sa prise de fonction et investie dès la première année au sein du conseil syndical académique, elle a été élue au bureau départemental de la Mayenne depuis 2012 et est commissaire paritaire académique depuis 2015.



*Laurent BOUILLIN*

Lauréat du concours de personnel de direction en 2005, Laurent BOUILLIN a d'abord exercé en tant que proviseur adjoint dans un lycée professionnel durant 3 ans, puis dans un lycée polyvalent durant 6 ans. Il est actuellement principal du collège Jules Ferry à Aurillac (académie de Clermont-Ferrand). Il a exercé durant 9 ans en tant qu'enseignant de génie civil dans l'académie d'Orléans-Tours et est titulaire du Master

M@DOS (promotion Edgar Morin). Adhérent au SNPDEN dès son entrée dans la fonction, il est membre du conseil syndical académique et national. Il fait également partie du groupe Blanchet dans l'académie de Clermont-Ferrand. Élu commissaire paritaire national en 2012, il suivait les académies de Clermont-Ferrand et Limoges.



*Laurence COLIN*

Laurence Colin est adhérente au SNPDEN depuis sa réussite au concours de personnels de direction en 2000. Auparavant enseignante du 1<sup>er</sup> degré dans l'Eure-et-Loir, puis certifiée d'anglais dans l'Eure-et-Loir et le Loiret, elle est devenue principale adjointe dans la banlieue d'Orléans. Principale sur deux collèges d'Indre-et-Loire avant de rejoindre l'académie de Bordeaux, où depuis 2017, elle occupe le poste de proviseure au lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme d'Arcachon. Appliquant le principe inculqué par son chef d'établissement de l'époque, ne jamais rester isolée, elle a rejoint le SNPDEN où elle a rapidement pris des responsabilités. Élu au bureau national en 2004, elle est devenue commissaire paritaire académique, coordonnatrice académique, puis commissaire paritaire nationale en 2008. Depuis 2011, elle a accepté la mission de coordonnatrice des commissaires paritaires nationaux. C'est avec plaisir et moins d'appréhension, l'expérience aidant, qu'elle postule pour son 4<sup>e</sup> mandat au service des collèges.



*Valentine CONRAUX*

Tout d'abord professeure de lettres durant dix ans dans différentes académies (Dijon, Reims, Lille), Valentine Conraux est devenue personnel de direction en 2008 dans l'académie de Lyon. Nommée tout d'abord principale adjointe à la cité scolaire internationale de Ferney Voltaire, elle adhère dès l'année du stage au SNPDEN. Quatre ans plus tard elle devient principale à Prévessin Moens. Progressivement, elle devient un membre actif du SNPDEN de l'Ain et est élue SD adjointe. Elle est maintenant proviseure du lycée Rosa Parks de Neuville sur Saône dans le Rhône. Convaincue par les valeurs d'entraide défendues par le syndicat, elle est élue commissaire paritaire nationale en 2012. Elle suivait l'académie de Lyon. Animée du même souci de conseiller et de défendre les collègues, elle se présente pour un deuxième mandat.



*Bertrand DESHAYS*

Originaire de l'académie de Rennes, Bertrand DESHAYS a enseigné les lettres modernes dans l'académie de Lille pendant 14 ans avant d'y devenir personnel de direction en 2009. Adhérent du SNPDEN depuis sa réussite au concours, il est actuellement principal d'un collège REP à Pecquencourt



(Nord). Auparavant, il a été principal-adjoint puis principal en REP dans le Pas-de-Calais. Commissaire paritaire national depuis 2011, il est pour le mandat en cours, en charge des académies de Lille et de Toulouse. Il est également élu à la CAPA de Lille.



Éric GALLO

Ancien professeur agrégé de mathématiques, lauréat du concours 2003, il a exercé les fonctions de proviseur adjoint et de principal. Après deux postes de proviseur dans les quartiers nord de Marseille, il est actuellement proviseur du lycée Thiers, situé dans cette même ville. Il est commissaire paritaire national depuis 2008.



Catherine GROSJEAN

Née le 24 mars 1958 à Troyes, certifiée d'histoire géographie en éducation prioritaire, Catherine Grosjean a passé le concours de personnel de direction en 2002. Syndiquée en 2003 dans l'Aube, membre du CSA et du bureau départemental en 2006, elle est devenue commissaire paritaire académique en 2010 et secrétaire départementale du SNPDEN-UNSA en 2012. Depuis 2017, secrétaire académique adjointe du SNPDEN de l'académie de Reims,

elle participe activement à la valorisation des femmes dans les instances académiques. Actuellement proviseure du lycée Joliot Curie de Romilly-sur-Seine, très investie dans l'accompagnement des collègues, « régionale » confirmée, elle connaît l'historique des luttes académiques. Elle a relayé les mots d'ordre nationaux et remonté les préoccupations du terrain champardennais d'abord puis du Grand Est depuis peu. Elle souhaite poursuivre son engagement dans la défense des intérêts des collègues dans le respect des valeurs qui font la richesse de notre syndicat. Elle essaiera de porter la parole des zones rurales oubliées et soutiendra les collègues des territoires délaissés.



Philippe HENROT

Entré dans l'éducation nationale en 1984 comme surveillant d'externat puis maître d'internat, Philippe HENROT est lauréat en 1990 du concours de CPE. Après avoir exercé une dizaine d'années, il devient faisant fonction de principal adjoint dans un collège rural pendant deux ans. Suite à sa réussite au concours de personnel de direction en 2000, il exerce comme adjoint 4 ans dans un collège de 4<sup>e</sup> catégorie et devient ensuite principal en éducation prioritaire pendant 11 ans sur deux collèges. Actuellement principal d'un collège 4<sup>e</sup> catégorie en centre ville de Rouen, il siège à la CAPA de Rouen.



Djamila LASRI

Lauréate du concours des personnels de direction 2012, Djamila LASRI a tout d'abord exercé comme principale adjointe faisant fonction au collège Jean Jaurès de Villepinte, puis 5 années comme principale adjointe au collège Gérard Philippe d'Aulnay-sous-Bois en Seine-Saint-Denis (académie de Créteil). Actuellement principale au collège Paul Bert de Drancy, elle a rejoint le SNPDEN dès son entrée dans la fonction et a exercé les fonctions de commissaire paritaire nationale pendant le dernier mandat. Elle souhaite poursuivre son engagement au service de tous les collègues.



Valérie NEUMANN

Professeure de lettres-histoire en LP (académie de Lille) avant d'enseigner l'histoire-géographie au lycée français de Berlin (réseau AEFÉ), Valérie Neumann occupe des fonctions d'aide à la direction avant de devenir personnel de direction en 2009. Éluée en CAPN et en CAPA (Académie de Nice) en 2014, elle participe à la vie syndicale depuis son entrée en fonction comme proviseure adjointe au LP J. Prévert à Versailles. Membre du CSA de l'académie de Nice, et adjointe au SD des Alpes Maritimes, elle fut aussi proviseure adjointe au lycée Antoine de Saint-Exupéry (Saint-Raphaël) avant

d'être nommée principale de collège au Cannet en 2017.



*Bernard PALACIN*

Personnel de direction depuis 8 ans, Bernard PALACIN a été principal adjoint du collège de Saint Avertin en périphérie de Tours pendant 5 ans. Il est actuellement principal adjoint dans un collège REP+ à Joué-lès-Tours où il effectue sa 3<sup>e</sup> rentrée. Il est impliqué au SNPDEN depuis 4 ans. Élu au conseil syndical académique puis au conseil syndical national, il a ensuite été élu au bureau du secrétariat départemental et académique. Depuis deux ans il est secrétaire académique adjoint en charge des collègues. Être commissaire paritaire national est une responsabilité importante qu'il mesure pleinement et qui signifie pour lui d'abord être digne de la confiance que l'on lui témoigne.



*Olivier SALVAN*

48 ans, marié, 2 enfants, enseignant de technologie en Seine-Saint-Denis puis en Lozère, lauréat du concours 2001, proviseur adjoint au lycée Jules Fil de Carcassonne jusqu'en 2006, principal au collège de Capendu de 2006

à 2010 puis proviseur de la cité scolaire Pierre de Coubertin (collège et lycée) de Font-Romeu. En 2017, proviseur du lycée polyvalent (Enseignement général, école Hôtelière, Tourisme) Christian Bourquin d'Argelès-sur-Mer. Adhérent au SNPDEN depuis 2001 et, en fonction des années, chargé de la communication académique, membre des instances académiques CSA et nationales CSN. Passionné de sport (VTT et ski), président du comité départemental de ski des Pyrénées Orientales.



*Stéphane SEBERT-MONTELS*

Diplômé de l'IEP de Paris, historien de formation, Stéphane Sebert-Montels a été professeur d'histoire géographie en Essonne et dans les Hauts-de-Seine entre 2002 et 2008. Après un an et demi comme faisant fonction dans trois établissements différents, il passe le concours en 2009 et devient Principal-adjoint du collège Max Rouquette de Saint-André de Sangonis dans l'académie de Montpellier. Entré dans l'académie de Versailles en 2011 en tant que Principal-adjoint du collège François-Mauriac à Houdan (Yvelines), il a été pendant trois ans Principal en délégation rectorale du collège Saint-Simon de Jouars-Pontchartrain. Depuis 2016, il est Principal du collège REP du Moulin Joly dans les Hauts-de-Seine. Élu au bureau académique de Versailles

depuis 2011, commissaire paritaire académique depuis 2014, il est responsable de la commission carrière de l'académie de Versailles depuis 2017.



*Karima STEPHANY*

Ancienne PLP lettres-histoire, Karima Stephany a adhéré au SNPDEN dès sa réussite au concours personnels de direction. Elle a très vite participé aux assemblées départementales et académiques en tant que simple adhérente soucieuse de se tenir informée des évolutions du métier, de rencontrer et d'échanger avec les collègues afin de rompre l'isolement qui guette tout personnel de direction. Elle a progressivement pris des responsabilités tout d'abord locales en intégrant le conseil syndical académique, puis le conseil syndical national. Membre du bureau académique elle participe à plusieurs groupes de travail, ainsi qu'à la commission permanente dite Blanchet. Depuis 2011, commissaire paritaire nationale en charge des académies de Nancy-Metz et de Strasbourg (après Reims), elle a effectué deux mandats. Elle a beaucoup appris et c'est avec conviction et passion qu'elle met ces compétences ainsi acquises au service des adhérents. Elle est actuellement proviseure d'un lycée des métiers de taille importante, après avoir occupé successivement un poste de principale adjointe, puis deux postes de principale dans l'académie de Nancy-Metz.

## Vos candidats au comité technique ministériel

C'est dans le cadre de sa fédération qu'aux côtés des autres syndicats de l'UNSA-Éducation, le SNPDEN est appelé à siéger en comité technique ministériel. Le CTM est consulté sur les projets de textes relatifs aux effectifs, conditions de recrutement, de formation, de travail, de rémunération et d'accompagnement

des personnels. Il intervient donc sur les questions relatives à l'organisation du service public d'éducation. Le SNPDEN présente donc des candidats qui ont une longue expérience du métier, et sont depuis de longues années engagés à construire de meilleures conditions pour les personnels de direction.



*Philippe VINCENT,*  
secrétaire général  
du SNPDEN



*Christel BOURY,*  
secrétaire nationale  
responsable de la  
commission carrière



*Laurence COLIN,*  
secrétaire nationale,  
coordonnatrice  
des commissaires  
paritaires

# Élections professionnelles : pourquoi et comment ?

## Pour quoi voter ?

Les personnels de direction participent à 4 scrutins. Deux scrutins nationaux et deux scrutins académiques.

On élit tout d'abord des représentants des personnels pour tous les

actes de gestion individuels : mutation et promotion essentiellement. Ce sont les commissaires paritaires académiques et nationaux qui veillent au traitement juste et équitable des personnels de direction.

On élit également dans le cadre des comités techniques des représentants académiques et nationaux qui sont consultés pour toutes les ques-

tions portant sur les moyens, les personnels et les grandes décisions relatives à l'organisation des services académiques ou national de l'éducation nationale. Le SNPDEN se présente à ces élections dans le cadre de sa fédération UNSA-Éducation.

On vote donc 4 fois : deux fois SNPDEN-UNSA, 2 fois UNSA.

## Comment voter ?

AVANT LE 29 NOVEMBRE

DU 29 NOVEMBRE (10h00) AU 6 DÉCEMBRE (17h00)

**T** Avec mon adresse professionnelle, j'active mon espace électeur ;

Je crée mon mot de passe ;

Je peux alors consulter mon espace électeur : les scrutins auxquels je participe ;

À partir du 5 novembre, je consulte les candidatures et les professions de foi.

Je choisis mon scrutin ;

Je choisis ma liste ;

Je confirme le vote ;

Je sauvegarde la preuve de vote ;

Je recommande la procédure pour choisir mes représentants UNSA au CT académiques et national, et mes candidats SNPDEN aux commissions paritaires nationales et académiques !